

FORMATION AIPR ENCADRANT

Autorisation d'Intervention à
Proximité des Réseaux



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Obtenir l'autorisation d'intervenir à proximité des réseaux



Public concerné : Tout personnel intervenant à proximité des réseaux aériens et enterrés, soit en tant que conducteur d'engin, soit lors de travaux urgents



Prérequis : Avoir une expérience dans la conduite de travaux. Être âgé d'au moins 18 ans



Durée : 1 jour - 7h en présentiel



de 1 à 8 personnes maximum / session



Lieux de formation :

Site de Auch [dpt. 32]
Site de Fauillet [dpt. 47]
Dans vos locaux



Prix : 200 € HT / apprenant



Modalités : plan de développement des compétences, inscription libre
Délais d'accès : délai moyen de 15 jours



Intervenant : Formateur SOPREV



COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Connaître la réglementation DT/DICT
- Connaître les différents types de réseau et les risques associés



MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Méthodes : Exposés interactifs, mises en situation, jeux de rôles.

Moyens : vidéoprojecteur, paperboard, livrets et outils pédagogiques nécessaires à la formation.



LES +

Formation adaptée aux conditions réelles d'évolution du stagiaire

ÉVALUATION : Évaluation pratique grâce à des mises en situation, évaluation théorique de la formation grâce à un QCM

ATTRIBUTION FINALE : Attestation de réussite aux tests AIPR



MAINTIEN DES CONNAISSANCES

La formation est renouvelable tous les 5 ans.



PROGRAMME

1

PRÉSENTATION

- Formateur
- Stagiaires

2

CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Règlementation
- Les différents acteurs
- Les procédures (DT-DICT-ATU)
- Responsabilités et sanctions

3

PRÉPARATION DE L'INTERVENTION

- Identification des réseaux
- Localisation des réseaux selon leur classe

4

EXÉCUTION DES TRAVAUX À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

- Documents nécessaires
- Le guide technique
- Piquetages et marquages au sol
- Actions de prévention à mettre en oeuvre
- Règles de sécurité, port des EPI
- Pouvoir reconnaître les situations potentiellement dangereuses
- Les travaux sans tranchée
- Les arrêts de chantier
- Être en capacité d'appliquer les procédures quant aux déclarations de travaux indispensables avant et au moment de les commencer

5

RISQUES SPÉCIFIQUES DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES AÉRIENS

6

PARTICULARITÉS DES TRAVAUX URGENTS

7

DISPOSITIONS EN CAS D'ENDOMMAGEMENT OU D'ANOMALIES

- Mesures à respecter en cas d'accident
- Règle des 4A
- Déclaration
- Responsabilités

8

ENTRAÎNEMENT AU QCM

Réf. AIPR ENCADRANT

FORMATION AIPR ENCADRANT

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante:

> ACTIONS DE FORMATION

